

Les territoires célèbrent les 30 ans de la Loi Paysage



Il y a 30 ans était votée à l'Assemblée Nationale la Loi Paysage, celle-là même qui a donné aux Parcs naturels régionaux une portée juridique à leur charte. Concrètement, cette loi a établi un rapport de compatibilité entre la charte d'un Parc naturel régional et les documents d'urbanisme.

À l'occasion de cet anniversaire, du 18 au 20 octobre, sera organisé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Parc des Vosges du Nord et la Fédération des Parcs naturels régionaux, un séminaire à Strasbourg et dans le Parc des Vosges du Nord sous le titre « Les territoires célèbrent les 30 ans de la Loi Paysage ».

Au programme ? Des échanges et des visites d'actions exemplaires dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Cet événement permettra de mettre en évidence le positionnement des Parcs naturels régionaux sur la question du paysage et notamment sur sa qualité, conditionnée aussi par le lien urbain-rural.

Date

Mercredi 18 octobre - Vendredi 20 octobre, Toute la journée

Documents

[Programme Séminaire 30 ans Loi Paysage](#)

[Informations pratiques \(hébergements et transports\) Séminaire 30 ans loi Paysage](#)

Liens utiles

[Inscription ouverte jusqu'au 20 septembre, sous réserve de validation par l'organisateur](#)

Contact

Inscriptions

- Dominique Vespuce : dvespuce@parcs-naturels-regionaux.fr

Organisateurs

- Fédération des Parcs

Nicolas Sanaa : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

- Parc naturel régional des Vosges du Nord

Romy Baghdadi : r.baghdadi@parc-vosges-nord.fr